

**COMPTE RENDU
CTPD DU 7 JANVIER 2011**

La délégation Force Ouvrière a fait la déclaration liminaire suivante :

« Monsieur le président,

en ce début d'année nous ne pouvons que vous interpeller une nouvelle fois sur la situation critique dans les services.

Vous le savez, tous les services prennent du retard dans la réalisation des missions.

Nous sommes quotidiennement interpellés par des collègues qui n'en peuvent plus.

- parce qu'ils n'ont plus la possibilité d'assurer correctement leur mission de service public*
- parce qu'ils sont confrontés à une pression hiérarchique de plus en plus forte*
- parce qu'ils n'ont plus de repère sur les limites de leurs attributions*
- parce qu'il faut faire face à un afflux d'usagers de plus en plus nombreux*
- parce que leurs congés sont refusés. Ou quand ce n'est pas le cas ils sont victimes de remarques désagréables.*

Mais la nouveauté est que nous sommes de plus en plus interpellés par les responsables de services qui ne savent plus comment faire tourner la boutique compte tenu du manque de personnels.

Pensez-vous sérieusement que les nouvelles suppressions d'emplois vont être supportables?

Partout où nous passons la situation est préoccupante. Alors nous vous le disons ici, les services vont implorer.

2011 risque d'être l'année où ça ne passera pas.

Même si nous abordons aujourd'hui ce sujet sous une autre forme, voilà ce qu'il en est de la vie quotidienne des agents.

Dans un tel contexte, quelles sont les mesures que vous comptez prendre ?

Par ailleurs, le CTPD emplois se tiendra prochainement. Nous souhaiterions disposer dans les documents de la situation en emplois service par service ainsi que les documents qui vous ont servi dans vos arbitrages. »

En réponse le Directeur nous a indiqué qu'il tenait informé la DG des difficultés rencontrées dans les services.

ORDRE DU JOUR

Adoption des règlements intérieurs relatifs aux horaires variables des SIP de Mérignac et de Libourne :

Les personnels de ces services ont été consultés et amenés à se prononcer sur 2 propositions de l'administration. Les horaires retenus sont ceux pour lesquels les agents se sont prononcés majoritairement.

Dans le respect du choix des agents les représentants FO-DGFIP ont voté pour.

Généralisation des nouvelles règles de vie quotidienne :

Il s'agit d'une harmonisation des pratiques en matière d'horaires variables des différents services dans le cadre de la mise en conformité avec la circulaire du 10 décembre 2010.

Cela se traduit pour la filière gestion publique par la possibilité d'un choix individuel de module horaire et non plus par service, à l'image de ce qui se pratiquait dans la filière fiscale.

Pour la filière fiscale les agents optant pour le modulaire horaire à 38h hebdomadaires bénéficient d'un jour d'ARTT supplémentaire, comme c'était le cas dans la filière gestion publique.

La parité administrative a proposé que soit retenu dans tous les services deux plages horaires fixes, 9h30-11h30 et 14h00-16h00.

Sur ce point, il apparaît que pour un certain nombre d'agents cette proposition est pénalisante. En effet, plusieurs postes comptables bénéficient d'une plage fixe se terminant à 15h30.

Nous avons indiqué à la parité administrative que selon nos informations, à la suite de l'intervention de FO lors du CTPC du 6 décembre, la DG devait inviter les Directions locales à faire preuve de souplesse afin de tenir compte de l'existant et des acquis antérieurs.

La Direction s'informerait auprès de la DG sur cette question. Dans cette attente le vote sur la généralisation des règles de vie quotidienne est reporté au prochain CTPD.

INFORMATIONS

Bilan de la notation 2010 filière fiscale :

La délégation FO-DGFIP a relevé et dénoncé des disparités entre services. Il ressort par exemple que 24,4% des personnels de Direction ont bénéficié d'un + 0,06 contre 17,6% des personnels des SIE. Les agents à temps partiel apparaissent aussi pénalisés.

Bien que ce bilan doit s'apprécier sur plusieurs années nous avons regretté que les documents présentés ne permettent pas une analyse plus approfondie.

Transformation d'emploi informatique au DI de Bordeaux :

La Direction nous a informés de la transformation de deux emplois d'inspecteur PSE en deux emplois d'inspecteur PSE CRA, et de la désimplantation de quatre emplois de chef programmeur (catégorie B), avec implantation concomitante d'un emploi de catégorie B PSE-expert réseaux et de trois emplois de catégorie B programmeur.

FO-DGFIP 33
05 56 24 81 53

CITE ADMINISTRATIVE
RUE JULES FERRY
17° ETAGE - TOUR A
33090 BORDEAUX CEDEX

Site internet de la section: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/033/>